

Chambre d'agriculture du Jura et Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles du Jura – FRDR615

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR615
Nom masse d'eau	L'Orain
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	06310200 – Orain à Chaussin 4 – P90 = 21 mg/l
Communes concernées par la demande	27 communes : Aumont, Balaiseaux, Barretaine, Bersaillin, Biefmorin, Brainans, Bertenières, Buvilly, Champdivers, Chaussin, Colonne, Gatey, Grozon, La Ferté, Le Deschaux, Miéry, Mont-sous-Vaudrey, Neuville, Oussières, Plasne, Poligny, Rahon, Saint-Baraing, Séligney, Souvans, Tassenières, Tourmont, Villers-les-Bois, Villers-Robert, Villerssrine
Contenu de la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Retrait des 27 communes classées au titre de cette MESU ; - Effet changement climatique ; - Pollution non-agricole supposée.
Argumentaire du contributeur	<p>La masse d'eau « L'Orain » a une teneur en nitrates pour la présente campagne de mesures très faible en moyenne, sur la période considérée, de 6,19 mg/l, avec 4 valeurs en dessous de 2 mg/l entre juin et septembre 2023.</p> <p>La seule valeur au-delà de 18 mg/l est liée au retour des pluies après la sécheresse de l'été 2022 (année des incendies de forêt dans le Jura). Par ailleurs, depuis plusieurs années, le niveau d'eau de l'Orain entre le barrage des colombots situé 3.5 km en amont de la station de prélèvement de chaussin (voir plan ci-dessous) et la rivière du Doubs est relativement bas en été, entraînant des problèmes pour la vie aquatique.</p> <p>Des travaux importants dans ce sens ont eu lieu par le syndicat mixte Doubs Loue en 2024 afin de retrouver un fonctionnement satisfaisant sur ce tronçon de cours d'eau. L'épisode de forte sécheresse de l'été 2022 combiné à ce facteur ont pu accentuer le phénomène de concentration des nitrates lorsque l'eau est revenue peu de temps avant le prélèvement dépassant le seuil de 18 mg/l. Etant donné ces conditions exceptionnelles de ce prélèvement, il serait incompréhensible pour les agriculteurs concernés de voir le maintien de ce secteur en ZV avec d' aussi faibles teneurs en nitrates sur l'ensemble de la période de mesures.</p> <p>10 mesures ont été réalisées sur l'Orain, ce qui ne permet pas d'appliquer le percentile. De plus, 7 analyses ont été réalisées sur la station de Brainans (source naïades), toutes inférieures au seuil des 18 mg/l, notamment les mois de octobre, novembre, décembre 2022.</p>

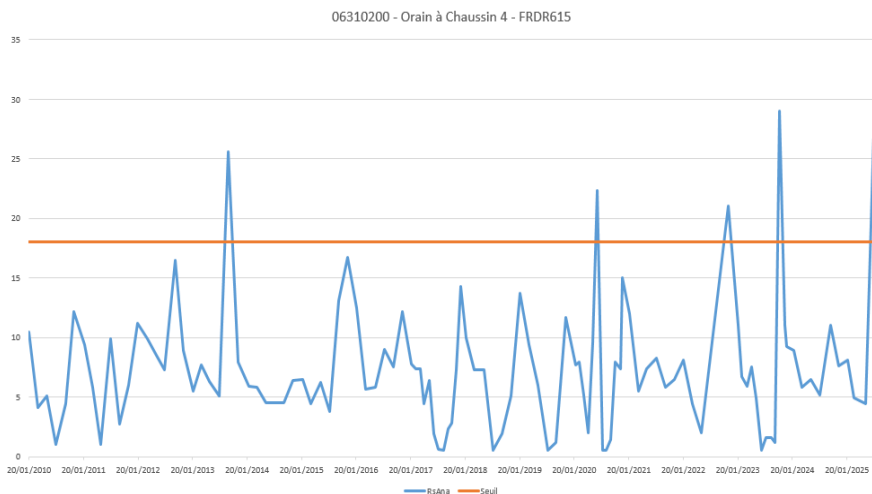
Le but de la directive Nitrates est de faire baisser les teneurs dans les secteurs où les nitrates sont en excès. Le classement d'une masse d'eau telle que l'Orain avec une aussi faible teneur moyenne en Nitrates ne correspond pas aux objectifs de la Directive Nitrates. Dans un secteur de plaine où la polyculture élevage reste majoritaire, des obligations de mise aux normes et de nouvelles contraintes pourrait à moyen terme condamner l'élevage au profit de système simplifié basés sur les grandes cultures ce qui serait une perte pour le territoire et l'environnement.

Nous demandons le retrait de cette masse d'eau du projet de classement

Synthèse retenue par la DREAL de bassin

Les 27 communes concernées par cette contribution sont proposées au classement car elles intersectent le bassin versant de la masse d'eau FRDR615 – L'Orain (P90 = 21 mg/l).

L'analyse des données disponibles depuis 2010 met en évidence un nombre important de dépassements des seuils depuis 2020 (5 dépassements) dont un seul durant la 8ème campagne, mais immédiatement suivi d'un autre dépassement important (29 mg/l fin octobre 2023). Les données les plus récentes montrent deux dépassements importants en juillet 2025 et en septembre 2025.



Par ailleurs l'analyse de la SAU met en évidence de nombreuses cultures en blé, en colza ou en maïs qui occupent une part importante de la SAU (>30%) justifiant le maintien des communes en V2.

La contribution de l'assainissement paraît peu probable en raison de l'éloignement entre les STEU les plus importantes (Poligny) et le station de mesure. D'autres stations sur le cours d'eau (par ex : station de Brainans en aval de la STEU présentent un P90 <18mg/l indiquant une contribution a priori faible l'épuration).

	Les communes concernées sont maintenues en V2.
Synthèse	• Pas d'évolution (maintien au classement)
Evolutions	Pas d'évolution.